

Présenter une institution : la CNDH

Activité 1 : Découvrir – les organisations internationales

- Avant l'écoute. Connaissez-vous ces organisations ? Cochez la bonne réponse.

1. C'est le logo de...

- Amnesty International.
- Humans Rights Watch.



2. C'est le logo de...

- l'Unicef : le Fonds des Nations unies pour l'enfance.
- la Fédération internationale des droits de l'homme.



3. C'est le logo de...

- Médecins sans frontières.
- la Ligue française des droits de l'homme.



4. Ces organisations ont pour but...

- le maintien de la paix.
- la lutte contre la pauvreté.
- la protection des droits humains.

- Complétez les définitions avec les mots suivants :

commission · institution · assemblée · résolution · humanitaire · engagement.

- Réunion d'élus, de délégués ou de députés : une

- Une promesse : un

- Qui vise au bien, à l'amélioration de la condition humaine :

- Organisme qui gère les intérêts de la collectivité : une

- Groupe chargé d'étudier, de contrôler ou de régler une affaire : une

- Décision prise par une commission : une

Activité 2 : Écouter – Présenter les faits essentiels

Écoutez l'extrait en entier. Cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

1. La Commission consultative des droits de l'homme est une institution...

- nationale.
- internationale.

2. Ses principes répondent à une résolution...

- de la France.
- des Nations unies.

3. La Commission consultative des droits de l'homme est...

dépendante des gouvernements.

indépendante des gouvernements.

4. La Commission Consultative des droits de l'homme est experte en droits humains et en...

aide humanitaire.

droit international humanitaire.

5. Son objectif est de...

(2 réponses)

veiller au respect des droits humains.

soutenir financièrement les associations de terrain.

renseigner sur les atteintes aux droits humains.

6. Selon l'intervenante, pour que les droits humains soient protégés, il faut des mécanismes...

« internationaux ».

« supranationaux ».

Activité 3 : Écouter – Présenter les faits détaillés

Écoutez l'extrait du début à 00:00. Que comprenez-vous ?

	Vrai	Faux
1. La Résolution des principes de Paris a été adoptée en 1943.		
2. Cette Résolution vise à demander aux États de créer une institution indépendante du gouvernement.		
3. Cette institution doit donner des conseils au gouvernement en ce qui concerne les droits humains.		
4. Cette institution a également un contrôle sur les États.		

Activité 4 : Écouter – Présenter les faits détaillés

Écoutez l'extrait de 00:00 jusqu'à la fin. Quels mots entendez-vous ?

« Et on avait besoin de ces **organisations / institutions** au cœur du pays qui soient **pluralistes / plurielles**, c'est à dire qui accueillent la société **civile / civique** et des experts pour pouvoir en fait rendre compte et documenter les éventuelles **transgressions / violations** des droits de l'homme et pouvoir fonctionner avec les **mécanismes / dispositifs** internationaux des droits de l'homme, puisque, donc les droits de l'homme, pour être protégés, on ne peut pas seulement demander aux États de le faire, il faut des **mécanismes / instruments** supranationaux. »

Activité 5 : Vocabulaire – le droit international

Après l'écoute. Complétez le texte avec les mots suivants :

droits · respect · supranationale · pluraliste · experts · violations.

- La Commission nationale consultative des droits de l'homme est un organisme qui rassemble des civils et des

- Elle veille au des humains par les États et documente les éventuelles de ces droits.

- C'est une institution, son autorité est supérieure à celle du gouvernement.